

De : Jf vau [mailto:jfvaudry@gmail.com]

Envoyé : 5 octobre 2015 18:27

À : basses-laurentides-refuse@videotron.ca

Objet : Réponse du Bloc Québécois Dorval-Lachine-LaSalle

Madame Acosta,

Nous vous remercions de la lettre que vous nous avez fait parvenir concernant les radiofréquences et les impacts sur la santé. Le Bloc Québécois a toujours été réceptif aux enjeux liés à la santé de la population. J'ai moi-même supporté votre cause étant président du forum jeunesse du bloc québécois pour les régions de Laval-Laurentides-Lanaudiere de 2011 à 2014.

Comme vous le savez, le Bloc Québécois avait participé à l'étude du comité de la santé en 2010 et le Bloc Québécois a donné son appui à la 2e lecture au projet de loi C-648.

Nous avons lu avec grand intérêt le rapport du comité permanent de la santé de juin 2015, intitulé « Le rayonnement électromagnétique de radiofréquences et la santé des Canadiens ».

Nous sommes en accord avec la majorité des recommandations qui s'y retrouvent, notamment en faveur de l'éducation et de la protection des Canadiens face à la préoccupation croissante que constitue la radiation sans-fil. C'est pourquoi le Bloc Québécois a répondu positivement à la campagne « Candidats à l'écoute » proposé par le C4ST (Canadians for Safe Technology – Canadiens pour une technologie sécurisée).

Vous trouverez plus de détails concernant nos politiques sur notre site web :

<http://www.blocquebecois.org/>

Nous vous prions, Madame Acosta, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

L'équipe 2015 du Bloc Québécois
3750, Crémazie Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2A 1B4